

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société « Game Changer Company » par la société « CDG Invest », à travers l'acquisition de 13,59% de son capital et des droits de vote associés

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 tel que modifié et complété pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tel que modifiée et complétée.

Noms des entreprises et personnes concernées :

- **L'acquéreur** : la société « CDG Invest » ;
- **La cible** : la société « Game Changer Company ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- La création, la conception, l'animation et la distribution d'activités de loisirs aux entreprises à travers la gamification ;
- La mise en location d'espaces de réunion équipés ;
- Les services de restauration ;
- Les parcs de loisirs.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 avril 2024.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique consistant en l'acquisition par la société « CDG Invest SA », filiale de « la Caisse de Dépôt et de Gestion » (CDG), d'une participation minoritaire de contrôle dans le groupe « The Game Changer Company » (TG2C), lequel détient 3 filiales : « Wemeet », « Oyafood » et « The Doorz ».

Cette prise de participation sera réalisée à travers la souscription par la société « CDG Invest » aux actions de la société « The Game Changer Company » (TG2C) dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant total de 10.000.000 dirhams.

La société « TG2C » est active sur le marché de la création, la conception, l'animation et la distribution d'activités de loisirs aux entreprises à travers la gamification.

Les sociétés « Wemeet », « Oyafood » et « The Doorz » sont, quant à elles, actives respectivement sur (i) le marché de la mise en location d'espaces de réunion équipés, (ii) les services de restauration et (iii) le marché des parcs de loisirs.

Fait à Rabat, le 4 avril 2024